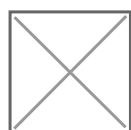


# Statistiques des accidents du travail en Belgique (2023)



En 2023, 167.362 accidents du travail ont été recensés en Belgique: c'est presque 750 de moins que l'année précédente. Cette baisse ne concerne pas les accidents sur le chemin du travail, où la tendance est à la hausse.

---

**Sujets:** [Déclaration et suivi des accidents du travail](#)

©: publié le 06.09.24 par la rédaction, prevent.be

**Last change:** 17.01.25

---

## Combien y a-t-il eu d'accidents du travail en 2023?

Les statistiques sur les accidents du travail sont basées sur les **déclarations d'accidents du travail**. Ces données sont transmises par les assureurs accidents du travail (secteur privé) et par les employeurs (secteur public) à la base de données centrale de Fedris, pour qu'elle puisse les traiter.

## Déclarations

En 2023, 194.959 accidents du travail ont été déclarés, ce qui représente une baisse de 0,1% par rapport à 2022 et de 12% par rapport à l'année de référence 2019. Tous les accidents du travail déclarés ne sont pas acceptés (seuls 167.436 l'ont été). Certains peuvent en effet être refusés par les assureurs s'ils ne répondent pas aux **critères prévus par la législation** (p.ex. il n'y a pas d'événement soudain ou il n'y a pas de blessures).

## Tendance à la baisse à long terme

La tendance à la baisse du nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail se confirme à plus long terme. Entre 2011 et 2023, le nombre d'accidents du travail a diminué de plus de 20%. Toutefois, cette baisse concerne principalement les accidents survenus sur le lieu de travail. Les chiffres d'accidents survenant sur le chemin du travail restent inchangés (ou augmentent même) et ce, tant dans le secteur privé que dans le secteur public (tableau 1).

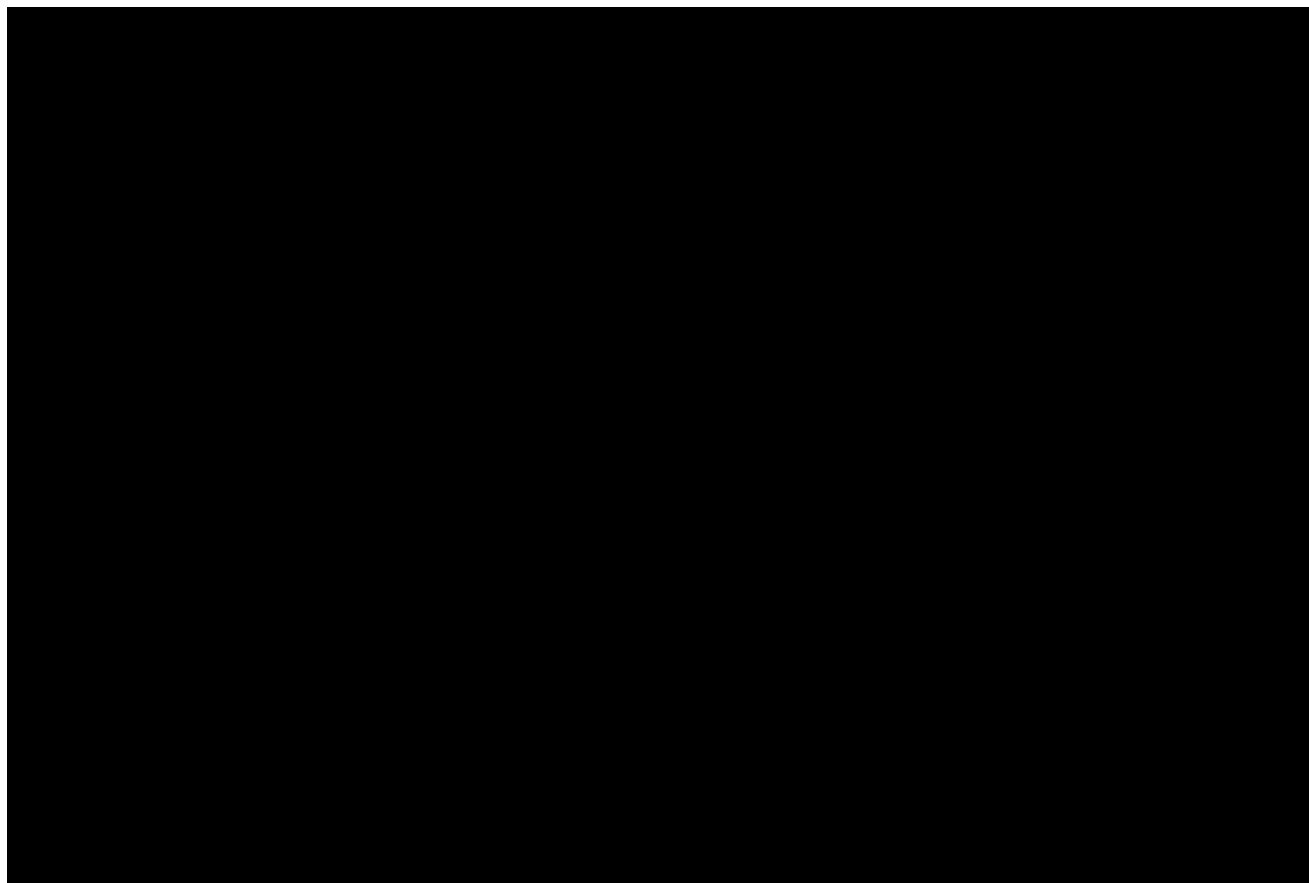
Cette tendance est encore plus prononcée quand on la rapporte sur une longue période. Le graphique 1 montre la tendance à long terme dans le secteur privé sur la période 1985-2023 (pour le secteur public, Fedris n'a commencé la collecte systématique des

données qu'à partir de 2011): la tendance des accidents survenus sur le lieu de travail est à la baisse, tandis que celle des accidents sur le chemin du travail est à la hausse. En outre, le pourcentage que représentent les accidents sur le chemin du travail par rapport au nombre total d'accidents du travail est lui aussi en nette augmentation, tant dans le secteur privé que dans le secteur public (tableau 1).

**Tableau 1** Nombre d'accidents du travail 2011-2023 à?? secteur privé et public

	Secteur privé				Secteur public				Total
	Lieu de travail	Chemin du trav.	Total	% acc. chemin du trav.	Lieu de travail	Chemin du trav.	Total	% acc. chemin du trav.	
<b>2011</b>	147.854	22.349	170.203	13,1%	41.423	10.191	51.614	19,7%	<b>221.817</b>
<b>2012</b>	135.118	22.013	157.131	14,0%	39.886	10.175	50.061	20,3%	<b>207.192</b>
<b>2013</b>	126.726	23.793	150.519	15,8%	38.502	11.020	49.522	22,3%	<b>200.041</b>
<b>2014</b>	121.195	20.670	141.865	14,6%	36.993	9.097	46.090	19,7%	<b>187.955</b>
<b>2015</b>	116.447	20.772	137.219	15,1%	36.468	9.490	45.958	20,6%	<b>183.177</b>
<b>2016</b>	119.882	22.347	142.229	15,7%	37.569	9.784	47.353	20,7%	<b>189.582</b>
<b>2017</b>	120.911	24.627	145.538	16,9%	36.934	10.629	47.563	22,3%	<b>193.101</b>
<b>2018</b>	122.735	24.289	147.024	16,5%	37.059	10.550	47.609	22,2%	<b>194.633</b>

	Secteur privé			Secteur public				Total	
	Accidents	Maladies	Total	%	Accidents	Maladies	Total		
<b>2019</b>	120.078	26.429	146.507	18,0%	36.665	11.452	48.117	23,8%	<b>194.624</b>
<b>2020</b>	96.166	17.920	114.086	15,7%	26.972	7.073	34.045	20,8%	<b>148.131</b>
<b>2021</b>	105.286	20.660	125.946	16,4%	29.863	8.191	38.054	21,5%	<b>164.000</b>
<b>2022</b>	103.570	23.726	127.296	18,6%	30.946	9.867	40.813	24,2%	<b>168.109</b>
<b>2023</b>	100.797	24.770	125.567	19,7%	31.212	10.583	41.795	25,3%	<b>167.362</b>



Grafique 1 Évolution des accidents du travail et des accidents sur le chemin du travail  
1985-2023 - secteur privé

---

## Quelles conséquences?

### Surtout des incapacités de travail temporaires

La grande majorité des accidents du travail occasionnent des frais mais n'entraînent pas d'incapacité, ou bien une incapacité ne dépassant pas les six mois. Ces deux catégories cumulées représentent en effet plus de 90% des accidents du travail (tableau 2).

### Accidents mortels

En 2023, 80 accidents du travail mortels ont été recensés dans le secteur privé, dont 49 sur le lieu de travail et 31 sur le chemin du travail.

### Accidents du travail graves et tris graves

En cas d'**accident du travail grave** (accident du travail mortel, avec incapacité permanente ou lésions temporaires graves), l'employeur est tenu d'établir un rapport circonstancié (**code, titre I.6**). En outre, il est obligatoire de signaler immédiatement les **accidents du**

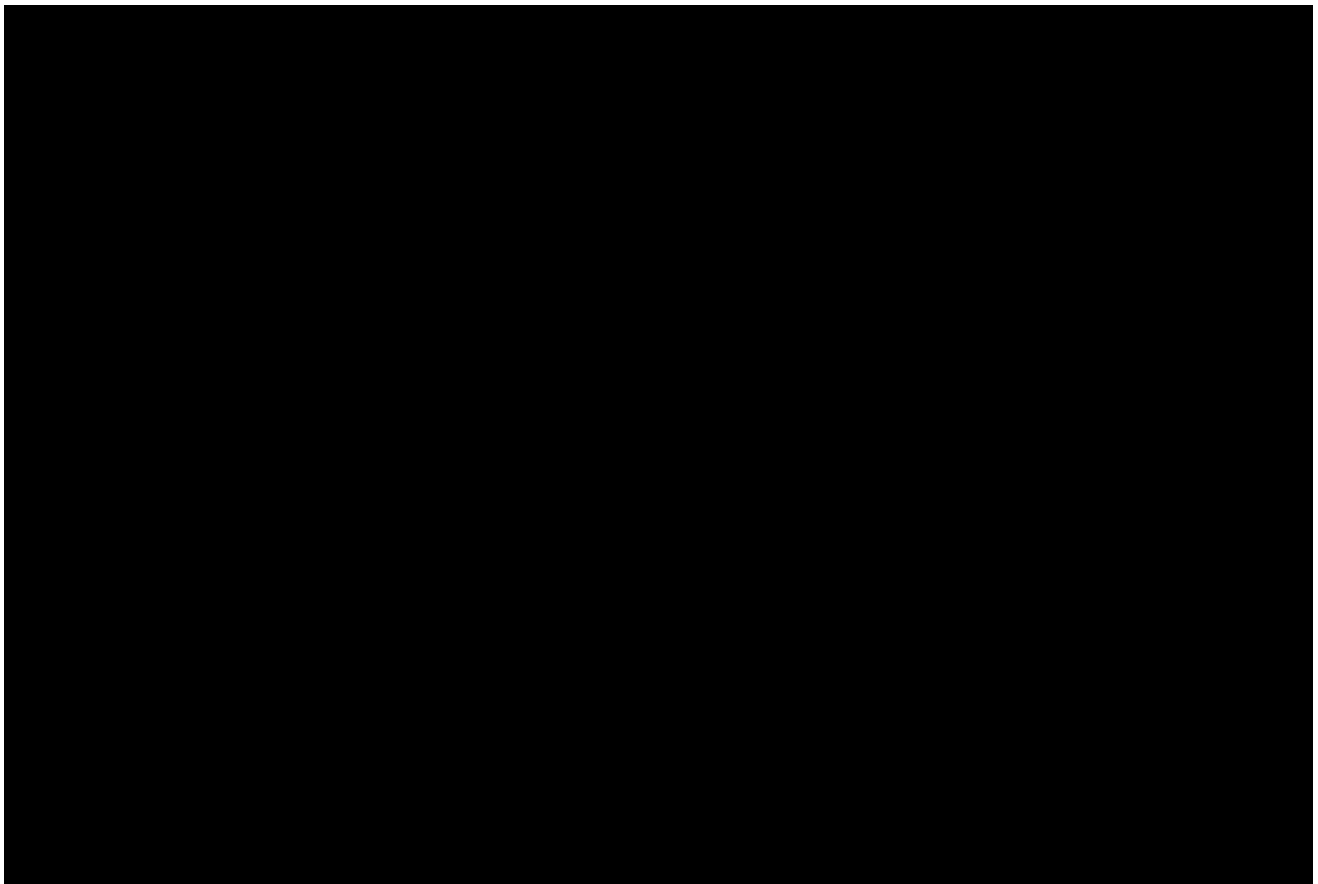
**travail très graves** (incapacité permanente ou décès) au Contrôle du bien-être au travail. En 2023, il y a eu au total 8.173 accidents du travail graves, parmi lesquels on en compte 3.143 très graves. Les chiffres concernant ces accidents montrent également une tendance à la baisse: à titre de comparaison, il y a eu 10 861 accidents graves en 2011.

Le nombre d'accidents du travail graves reste, relativement parlant, à peu près au même niveau: environ 8% du nombre total d'accidents du travail (graphique 2).

**Tableau 2** Accidents du travail en fonction des conséquences 2021 - 2023

	Lieu du travail						Chemin de fer		
	2021		2022		2023		2021		2023
	nomb.	%	nomb.	%	nomb.	%	nomb.	%	nomb.
<b>sans suite</b>	41660	30,8%	41432	30,8%	40855	30,9%	7240	25,1%	9216
<b>incap. temporaire &lt; 6 mois</b>	85512	63,3%	85615	63,6%	84447	64%	19453	67,4%	22172
<b>incap. temporaire &gt; 6 mois</b>	2598	1,9%	3.578	2,7%	5.307	4,02%	647	2,2%	992
<b>incap. permanente</b>	5330	3,9%	3835	2,8%	1350	1,02%	1461	5,1%	1178

Lieu du travail									Chemin
<b>acc. mortels</b>	49	0,04%	53	0,04%	50	0,04%	50	0,17%	35
total	135149	100%	134516	100%	132009	100%	28851	100%	33593



Grafique 2 Pourcentage des accidents du travail graves par rapport au total des accidents du travail 2011-2023 - secteur privé

## Et par secteur?

### Taux de fréquence

Le **taux de fréquence** moyen était de 13,17 en 2023, contre 13,42 en 2022. Cette baisse indique que le nombre d'accidents du travail a diminué non seulement en chiffres absolus, mais aussi en termes relatifs par rapport à l'année précédente. En effet, le taux de fréquence tient compte du nombre d'heures d'exposition. À plus long terme, on observe également une tendance marquée à la baisse: en 2002, le taux de fréquence moyen était de 31,23.

### Différences entre les secteurs

Il existe de grandes différences entre les secteurs (tableau 3). Si on se penche sur le secteur de la construction, on voit qu'il a un taux de fréquence plus de deux fois supérieur à la moyenne, mais qu'il est en nette diminution: en 2012, ce taux de fréquence était encore proche de 50, alors qu'en 2023, il ne s'élève qu'à 28,36.

**Tableau 3** Taux de fréquence - différents secteurs, 2012-2023

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
10 Industries alimentaires	27,01	24,94	23,19	22,37	21,51	22,35	21,42	21,60	19,45	19,6

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
16 Travail du bois (excepté : meubles)	37,74	34,19	32,97	30,34	29,79	29,39	30,08	28,71	26,15	26,8
20 Industrie chimique	9,82	8,69	8,75	8,11	9,26	8,79	8,14	8,31	7,14	7,78
25 Fabrication de produits métalliques (excepté : machines et Équipements)	31,96	28,99	28,42	26,75	26,47	24,17	24,93	24,99	22,31	22,4
29 Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	19,54	18,87	16,53	16,40	14,48	14,37	14,11	14,91	11,14	11,7

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
41 Construction de btiments; promotion immobilire	49,61	47,28	43,34	41,82	40,16	38,87	36,89	32,35	31,63	31,1
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	40,35	41,99	36,53	35,78	37,43	33,80	36,36	30,97	26,79	26,3
64 Activits des services financiers (except: assurance et caisses de retraite)	1,85	1,90	1,78	1,79	1,67	1,61	1,87	1,70	1,05	0,81
78 Activits lies  l'emploi	45,97	41,19	41,77	39,96	40,92	43,25	43,63	28,79	25,53	27,8
85 Enseignement	10,11	8,57	9,03	6,92	7,20	6,87	7,33	8,10	4,97	6,15

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
86 Activités pour la santé humaine	14,13	12,40	12,23	11,69	12,35	11,56	11,87	13,33	11,78	11,7
<b>Moyenne</b>	<b>19,39</b>	<b>17,64</b>	<b>17,05</b>	<b>16,25</b>	<b>16,55</b>	<b>16,16</b>	<b>16,20</b>	<b>15,94</b>	<b>13,30</b>	<b>14,0</b>

## Quels types d'accidents?

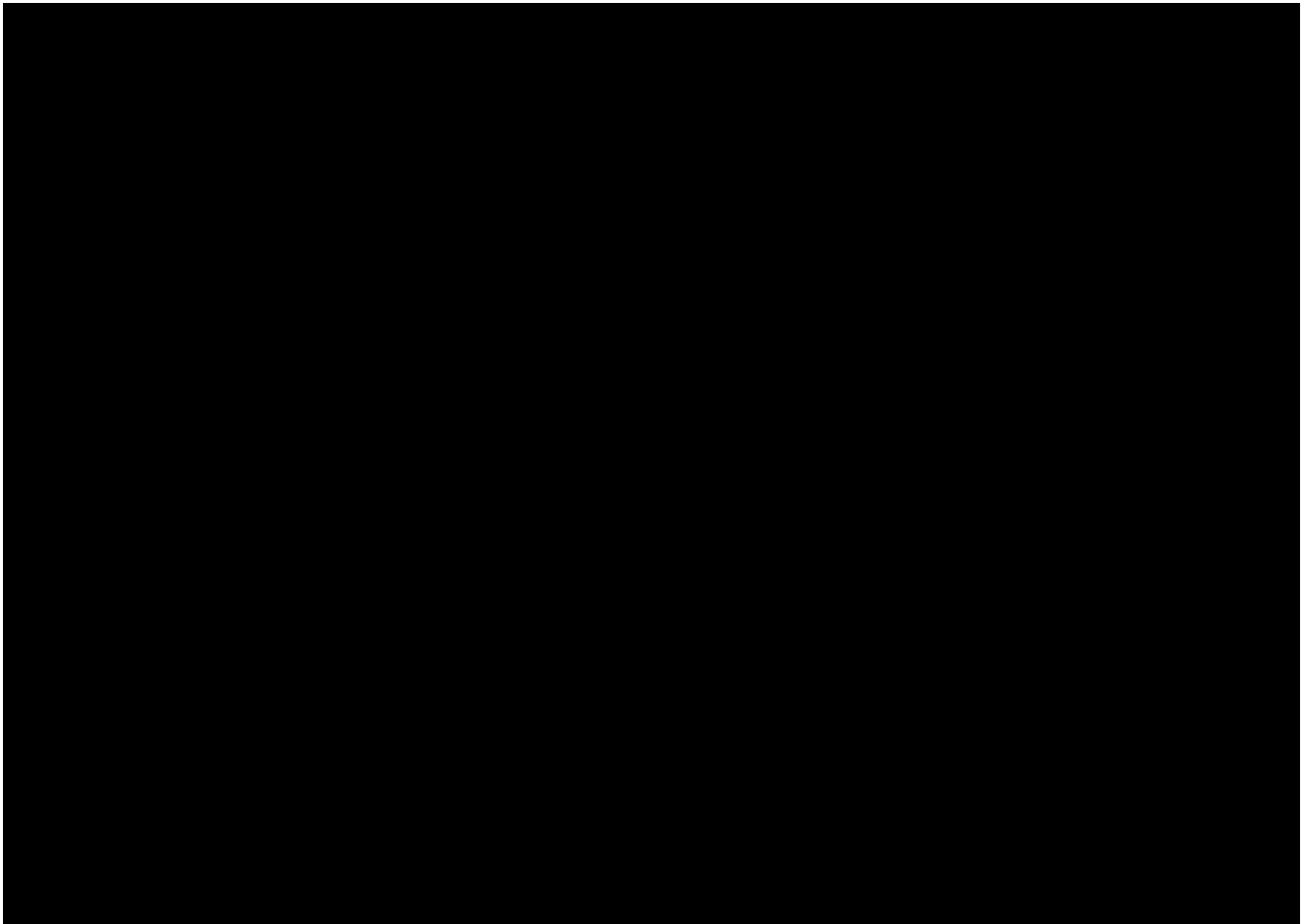
### Chutes

La majorité des accidents du travail sont dus à des chutes. Près d'un accident sur cinq entre dans cette catégorie. Il s'agit à la fois de chutes de hauteur et de chutes de plain pied.

Si l'on considère également les conséquences de l'accident du travail, il apparaît que parmi les accidents entraînant une incapacité permanente et les accidents du travail mortels, la catégorie des "chutes" est de loin la plus importante. Près d'un tiers des accidents les plus graves sont dus à des chutes, qu'elles soient de plain-pied ou de hauteur (graphique 3).

### Agression

Le nombre d'accidents du travail dus à des agressions n'a cessé d'augmenter ces dernières années. En 2014, 5,9% des accidents du travail appartenait à cette catégorie et en 2023, ce chiffre atteint les 8%. Dans cette catégorie, on trouve surtout des agressions de tiers (3,5%). Les agressions entre collègues sont relativement rares (0,6%).



Grafique 3 Accidents sur le lieu de travail, déviations, 2023

# Qui sont les victimes?

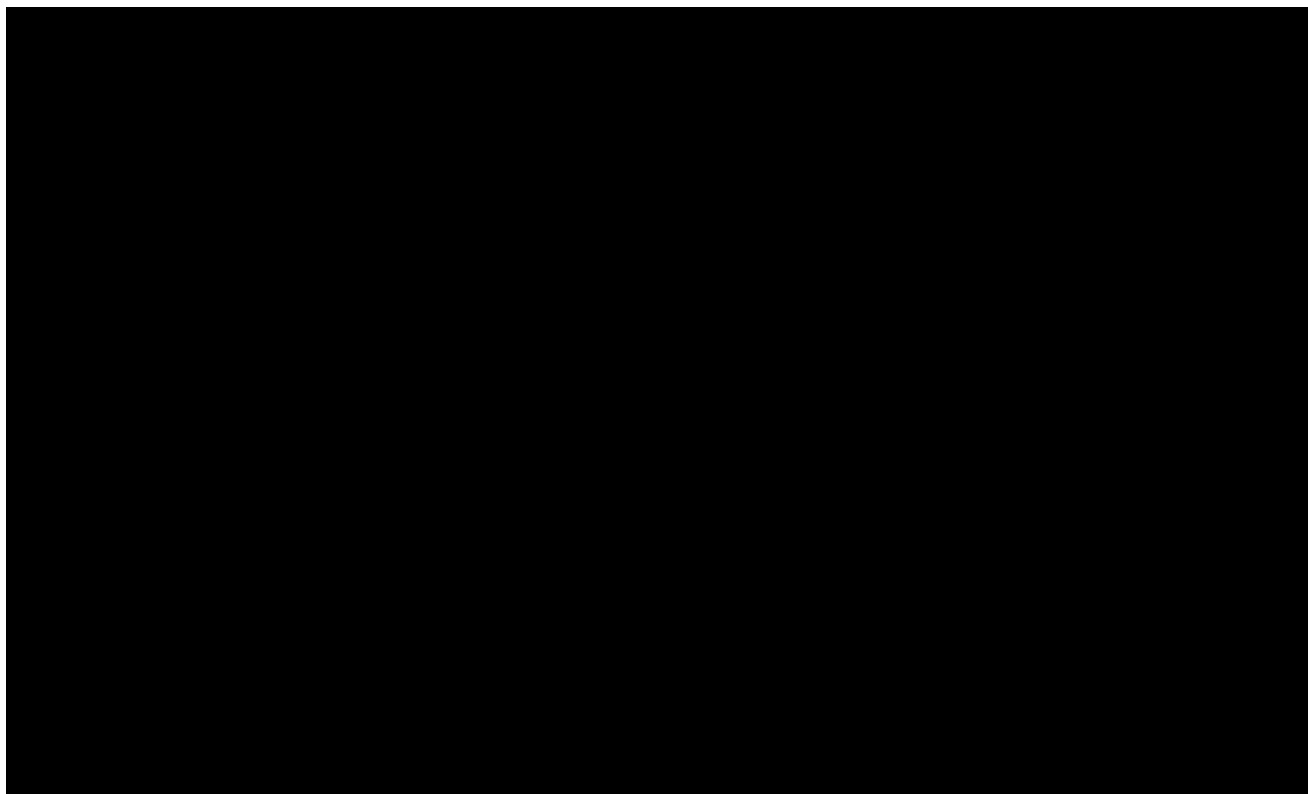
## Surtout des hommes

Dans la majorité des cas (63,2%), les victimes sont des hommes. L'écart entre les hommes et les femmes se réduit toutefois lentement. En 2014, il y avait encore une différence de plus de 30% (65,4% contre 34,6%). En 2023, l'écart a été ramené à 26% (63,2% contre 36,8%).

## Plus de jeunes

Les jeunes travailleurs risquent plus d'avoir un accident du travail. Dans la tranche d'âge des 20 à 29 ans, le nombre d'accidents sur le lieu de travail pour 1000 travailleurs est de 48, contre seulement 38 en moyenne (graphique 4). Ce nombre plus élevé d'accidents pourrait s'expliquer par le manque d'expérience. Les nouveaux travailleurs sont moins familiarisés avec les conditions de travail et les risques, ce qui les rend donc particulièrement vulnérables.

Parallèlement, les accidents du travail dans les groupes d'âge inférieurs sont, en moyenne, moins graves. Par exemple, près de la moitié (45%) des victimes d'accidents du travail avec incapacité permanente ont 50 ans ou plus (contre 10% environ dans la tranche d'âge 20-29 ans).



Grafique 4 Accidents du travail, nombre d'accidents pour 1 000 équivalents temps plein par groupe d'âge, 2023

**Source/Info:** Fedris, Rapport annuel statistique 2023